



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

14 JUL. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe



23095163

le

N° d'entreprise : **0800 059 958**

Nom

(en entier) : **AXE ADVISORY**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue Louis Lepoutre numéro 29 à Ixelles (1050 Bruxelles)**

Objet de l'acte : Transfert du siège de la société en Région flamande- Traduction des statuts en langue néerlandaise

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « AXE ADVISORY », ayant son siège à 1050 Ixelles, avenue Louis Lepoutre 29, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 0800.059.958, reçu par Maître Gérard INDEKEU, Notaire, résidant à Bruxelles, le vingt-six juin vingt-trois, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le 30 juin suivant, volume 0 folio 0, case 14992, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Transfert du siège de la société vers la Région flamande

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 1050 Ixelles, avenue Louis Lepoutre 29 à 2820 Rijmenam, Hollakenbaan 7b.

Deuxième résolution

Adoption de nouveaux statuts en langue néerlandaise

L'assemblée décide d'adopter une nouvelle version des statuts en langue néerlandaise, afin de les mettre en conformité avec la résolution prise ci-dessus.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Gérard INDEKEU, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)